
**Nombre de membres en
exercice:** 10

Séance du 22 mai 2023

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Laurence PICOT, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés:

Excuses: Isabelle BILAND-PERENNES, Anais CAPARROS

Absents:

Secrétaire de séance: Laurence PICOT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Tarifs de la salle communale
- Litige HERTAL : nomination d'un nouvel avocat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2023 - DE 2023 019

Le procès verbal de la séance du 4 avril 2023 est approuvé par tous les membres présents.

APPROUVÉ

Objet: AVIS SUR LE DOSSIER DEPOSE PAR LA SAS VGB BIOGAZ - DE 2023 020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/UD77/036 du 10 mars 2023 portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ aux fins d'être autorisée à construire et exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville (77570) et à épandre le digestat par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine et Marne (77) et du Loiret (45),

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/DRIEAT/UD77/047 du 30 mars 2023 portant prolongation de la mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ aux fins d'être autorisée à construire et exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville (77570) et à épandre le digestat par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine et Marne (77) et du Loiret (45),

Vu le dossier de demande d'enregistrement déposé par la SAS VGB BIOGAZ le 7 février 2023, complété le 27 février 2023, aux fins d'être autorisée à construire et à exploiter une installation de méthanisation agricole sur le territoire de la commune d'Aufferville (77570) et à épandre le digestat produit par cette installation sur des terres agricoles situées dans les départements de Seine et Marne (77) et du Loiret (45),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres :

- ÉMET un avis défavorable concernant la demande d'enregistrement ;
- S'OPPOSE à l'épandage du digestat produit par cette installation sur le territoire de la commune de CHATENOY ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à l'Unité Départementale de Seine et Marne de la DRIEAT.

APPROUVÉ (7 voix pour et 1 abstention)

Objet: COLOMBARIUM : TARIFS DES CONCESSIONS - DE 2023 021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le colombarium sera installé cette année et l'informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public,

Pour rappel, actuellement le seul tarif en vigueur est celui des concessions de terrain de 2m² (200 €),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs suivants pour les cases du colombarium :
 - concession de 15 ans renouvelable : 200 €
 - concession de 30 ans renouvelable : 350 €
- DIT que l'accès au jardin du souvenir sera gratuit ;
- DIT que les recettes seront imputées sur le budget général de la commune.

APPROUVÉ

Objet: CONVENTION DE PRET D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE - DE 2023 022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a fait don à la commune de deux vélos électriques,

Afin de pouvoir mettre à disposition ces vélos aux habitants de la commune, il convient d'établir une convention de prêt,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention de prêt jointe en annexe ;
- AUTORISE la mise à disposition gratuite des vélos électriques aux habitants de la commune.

APPROUVÉ

Objet: VOIRIE COMMUNALE : DEVIS - DE 2023 023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux sur la voirie communale,

Il donne lecture de trois devis,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CHOISIT le devis de l'entreprise LALY ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires ;
- DIT que les dépenses seront imputées sur le Budget 2023.

APPROUVÉ

Objet: TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE - DE 2023 024

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE_2016_030 concernant les tarifs de la salle communale,

Vu la délibération n°DE_2018_005 modifiant le règlement intérieur de la commune,

Vu la délibération n°DE_2023_005 modifiant le règlement et les tarifs de la salle communale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour louer la salle pour un évènement d'entreprise de façon régulière, que des associations font des demandes aussi régulièrement, et que le tarif n'a pas été prévu,

Il expose également que pour les locations aux week-end il conviendrait de rallonger la durée jusqu'au lundi matin afin de permettre aux locataires de pouvoir ranger et nettoyer si le repas a lieu le dimanche midi,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

	Résidents	Extérieurs	Association/ Entreprise
WEEK-END <i>du vendredi 18h au lundi 8h</i>	180 €* 	280 €* 	
JOURNEE <i>de 8h du matin au lendemain 8h</i>	90 €* 		
DEMI JOURNEE/SOIREE <i>Matin, Après-midi ou Soirée</i>	45 €* 		
JOURNEE <i>du lundi au jeudi</i>			50 €* 70 € (ménage inclus)
JOURNEE <i>du vendredi au dimanche de 8h à 20h</i>			90 €*

*ménage non inclus

APPROUVÉ

Objet : Litige HERTAL : nomination d'un nouvel avocat - DE 2023 025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le litige opposant la commune à l'entreprise HERTAL (contestation des pénalités de retard), l'avocat n'a fait aucun retour malgré les nombreuses relances;

Il propose de mettre fin à sa mission et de nommer un nouvel avocat dans le cadre de ce dossier ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre fin à la mission de Maître MALNOY dans le cadre du litige opposant la commune à l'entreprise HERTAL ;
- DESIGNER Maître BOUTHORS NEVEU comme nouveau conseil dans ce dossier ;
- CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires.

APPROUVÉ

INFORMATIONS DIVERSES

1. La réunion pour l'élection des délégués pour les élections sénatoriales aura lieu le vendredi 9 juin à 20h00 ;
2. PASS EAU : afin de pouvoir attribuer cette somme il convient de créer une Commission Communale d'Action Sociale : CELADON Denis(Président) - BEAUVAIS Evelyne - PANNESE Magalie - Bruno DOUANNE. Une information va être distribuée aux habitants afin de les informer ;
3. Gite communal : l'ordonnance de référé devrait être rendue sous maximum 1 mois avec la nomination d'un expert ;
4. Urbanisme : un avis favorable a été émis pour le Parc Naturel Régional du Gâtinais français dans le cadre de travaux de réfection de toiture pour Monsieur et Madame THIERRY ;
5. Parc Naturel Régional du Gâtinais français - Commission tourisme : Madame PICOT informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée à Monsieur et Madame THIERRY dans le cadre de l'ameublement d'un dortoir ;
6. Madame PICOT remercie Monsieur BEAUVAIS pour son aide afin de nettoyer le four de la salle communale ;
7. Madame PICOT demande si il est possible d'emprunter le tracteur communal afin de tondre le chemin communal des Ouches. Monsieur le Maire relève le problème de la responsabilité notamment en cas d'accident lors de l'utilisation du matériel communal par une personne extérieure, la question va être posée à l'assurance. Il est également proposé de réfléchir à une convention avec un exploitant agricole ;
8. Madame BEAUVAIS informe le Conseil Municipal que la gouttière bouchée serait à l'origine de l'infiltration du plafond de la salle de Conseil Municipal ;
9. Madame BEAUVAIS informe le Conseil Municipal qu'il faudrait acheter des gravillons afin de le renouveler autour du monument aux morts et qu'une pierre qui l'entoure a été cassée par le passage d'un engin agricole ;
10. Le Conseil Municipal remercie Bruno DOUANNE et Patrick VALEUR pour la manipulation de l'ancien portail de la ferme du 1 rue Grande ;
11. Le Conseil Municipal remercie Patrick VALEUR et Christian BEAUVAIS pour les travaux réalisés au cimetière ;
12. Madame PICOT remercie Bruno DOUANNE pour avoir semé les fleurs le long de l'église et la barrière de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le Maire
Denis CELADON



La secrétaire de séance,
Laurence PICOT